

Les bêta-bloquants incluent, sans s'y limiter :

acébutolol, alprénolol, aténolol, bétaxolol, bisoprolol, bunolol, cartéolol, carvédilol, céliprolol, esmolol, labétalol, lévobunolol, métipranolol, métoprolol, nadolol, oxprénolol, pindolol, propranolol, sotalol, timolol.

SUBSTANCES SPÉCIFIQUES*

Les « substances spécifiques » * sont énumérées ci-dessous :

- Éphédrine, L-méthylamphétamine, méthyléphedrine;
- Cannabinoïdes;
- Tous les bêta-2 agonistes par inhalation, excepté le clenbutérol;
- Probénécide;
- Tous les glucocorticoïdes;
- Tous les bêta-bloquants;
- Alcool.

* « La Liste des interdictions peut identifier des substances spécifiques, qui, soit sont particulièrement susceptibles d'entraîner une violation non intentionnelle des règlements antidopage compte tenu de leur présence fréquente dans des médicaments, soit sont moins susceptibles d'être utilisées avec succès comme agents dopants ». Une violation des règles antidopage portant sur ces substances peut se traduire par une sanction réduite, si le « ...sportif peut établir qu'il n'a pas utilisé une telle substance dans l'intention d'améliorer sa performance sportive... ».